

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« BATMAN ESCAPE – DAMA DREAMS »

Article 1 – Organisation

La société **Dama Dreams (Le Hangar de Dav et Manu)**, dont le siège social est situé **6 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, 75017 PARIS**, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Jeu Concours CSE - Batman Escape** », accessible en ligne sur la page suivante : <https://damadreams.co/jeuconcourencse-batmanescape>.

Le jeu concours est organisé du **17 février** au **9 mars 2026** à minuit (heure de Paris).
Le tirage au sort aura lieu le **10 mars 2026**.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au jeu concours est ouverte exclusivement aux personnes physiques majeures (18 ans et plus) résidant en France métropolitaine, membres d'un **Comité d'Entreprise (CE)** ou **Comité Social et Économique (CSE)**.

Pour participer, les participants doivent :

- Se rendre sur la page : <https://damadreams.co/jeuconcourencse-batmanescape>,
- Remplir le formulaire mis à disposition afin de mettre à jour leur profil,
- Accepter expressément de participer au tirage au sort en cochant la case dédiée.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Article 3 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le **10 mars 2026** pour désigner **5 gagnants** parmi l'ensemble des participants remplissant les conditions de participation.

Chaque tirage correspond à l'attribution d'un des cinq lots.

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur inscription dans un délai de 7 jours après le tirage.

Article 4 – Dotations

Chaque gagnant remportera **4 places** pour vivre une **expérience immersive chez Batman Escape**.

Chaque place donne la possibilité à son détenteur de choisir parmi les expériences suivantes :

- Une immersion dans l'univers du Joker (mini-jeux),
- Une immersion dans le commissariat de Gotham City (énigmes et comédiens),
- Un escape game dans la Batcave (deux scénarios au choix : "Gentils" ou "Méchants").

Conditions des lots :

- Les places sont valables **18 mois** à compter de leur date d'émission,
- Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, échange, cession, ni contrepartie financière,
- En cas d'impossibilité d'utilisation du lot pour des raisons indépendantes de Dama Dreams, aucun dédommagement ne pourra être exigé.

Article 5 – Données personnelles

Dans le cadre du jeu concours, les participants communiquent des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse e-mail, informations CE/CSE).

Ces informations sont collectées par **Dama Dreams** à des fins commerciales, exclusivement pour la prise de contact dans le cadre de la vente de billets et d'expériences pour les CE et CSE.

Les données :

- Ne seront ni revendues, ni cédées à des tiers extérieurs aux structures créées par Dama Dreams,
- Seront conservées pour une durée maximale de 3 ans,
- Peuvent faire l'objet d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression sur simple demande adressée à : contact@damadreams.co.

Article 6 – Responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

La société **Dama Dreams** ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, empêchant l'accès ou le bon déroulement du jeu.

Article 7 – Acceptation et accès au règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est accessible en ligne sur la page <https://damadreams.co/jeuconcourencse-batmanescape> pendant toute la durée du jeu.

Article 8 – Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes.